

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

« EAM LA PLANESIE »



Identification de la structure

Nom de la structure	« EAM LA PLANESIE »
Adresse de la structure	175, Chemin de Villegagne- 81100 CASTRES
Coordonnées téléphoniques	05 63 72 68 00
Adresse électronique	eam@apajh81.org
Nom du directeur	Monsieur Uvaldo POLVOREDA
Type de structure	Etablissement d'Accueil Médicalisé
Capacité et modalités d'accueil	12 places en internat
Numéro FINESS	81 001 2658
Date de création	9 février 2021
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Arrêté du 09/02/2021 portant création d'une EAM par transformation de places du FDV La Planésié
Organisme gestionnaire	APAJH du Tarn

1- Les besoins des personnes accompagnées

Nous avons réalisé 4321 journées sur l'année 2023 (prévisionnel 4300).

MOUVEMENT DES USAGERS

Le service a une capacité d'accueil de 12 personnes.

Au 31/12/2023 : 3 hommes et 9 femmes sont accompagnés.

La moyenne d'âge est de 55 ans.

Nous accueillons :

- 2 personnes de 50 ans et moins ;
- 2 personnes entre 51 ans et 55 ans ;
- 5 personnes entre 56 ans et 60 ans ;
- 2 personnes entre 61 ans et 66 ans ;
- La doyenne à 67 ans.
- L'ancienneté moyenne par rapport au foyer de vie est de 32 ans.

Mesures de protection : 11 personnes bénéficient d'une mesure de protection :

- 9 mesures de tutelle ;
- 2 mesures de curatelle ;
- 1 mesure d'habilitation familiale.

SUIVI SOCIAL

3 renouvellements de dossiers d'aide sociale.

1 demande de renouvellement PCH loisirs.

SUIVI MEDICAL

Sur 2023 nous avons embauché une infirmière pour remplacer le départ de l'infirmier sur un poste de cadre de santé au sein de la MAS. La nouvelle directrice adjointe débute une nouvelle organisation croisée, en travaillant au niveau du pôle dépendance et en permettant des échanges et des réunions entre les différentes structures.

L'organisation médicale permet aux personnes de partir en séjour adapté ainsi que dans les familles de façon régulière.

Evènements 2023 :

- Fin 2023 la psychologue a terminé sa prise en charge au sein de la structure.
- Début 2024 une autre psychologue va intervenir sur le EANM et l'EAM après préconisation des médecins de la structure. Elle interviendra 2 jours par semaine.

L'année 2023 a été marquée par la prise en charge des dossiers médicaux et des retards pris en période de covid sur le suivi par des professionnels de santé de maladie chronique. L'accent a aussi été mis sur les préventions cancer en réalisant de nombreux dépistages (cancer colorectaux, col de l'utérus, seins...).

Constat médical :

Les résidents de l'EAM outre leurs déficiences psychiques et/ou intellectuelles responsables de leur handicap, développent, en raison de leur avancement en âge, des polyopathologies. Une majoration

de la perte de l'autonomie des usagers et de plus en plus présente. Ces éléments sont responsables de véritables situations de sur-handicap nécessitant une adaptation permanente des moyens humains et techniques afin de répondre à des besoins en constante augmentation.

Il découle de cela :

- Une altération des capacités cognitives (désorientation, troubles amnésiques, phasiques, praxiques, exécutifs, sensoriels...);
- Une diminution des capacités motrices ;
- Une perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne ;
- Une détection plus difficile des épisodes somatiques dus à la perte élaboratrice du langage ;
- Des problèmes de santé (systémiques, aigus et chroniques) à l'origine d'hospitalisations ;
- Une augmentation des troubles comportementaux (agressivité, repli sur soi, apathie...);
- Problèmes de déglutition accrus.

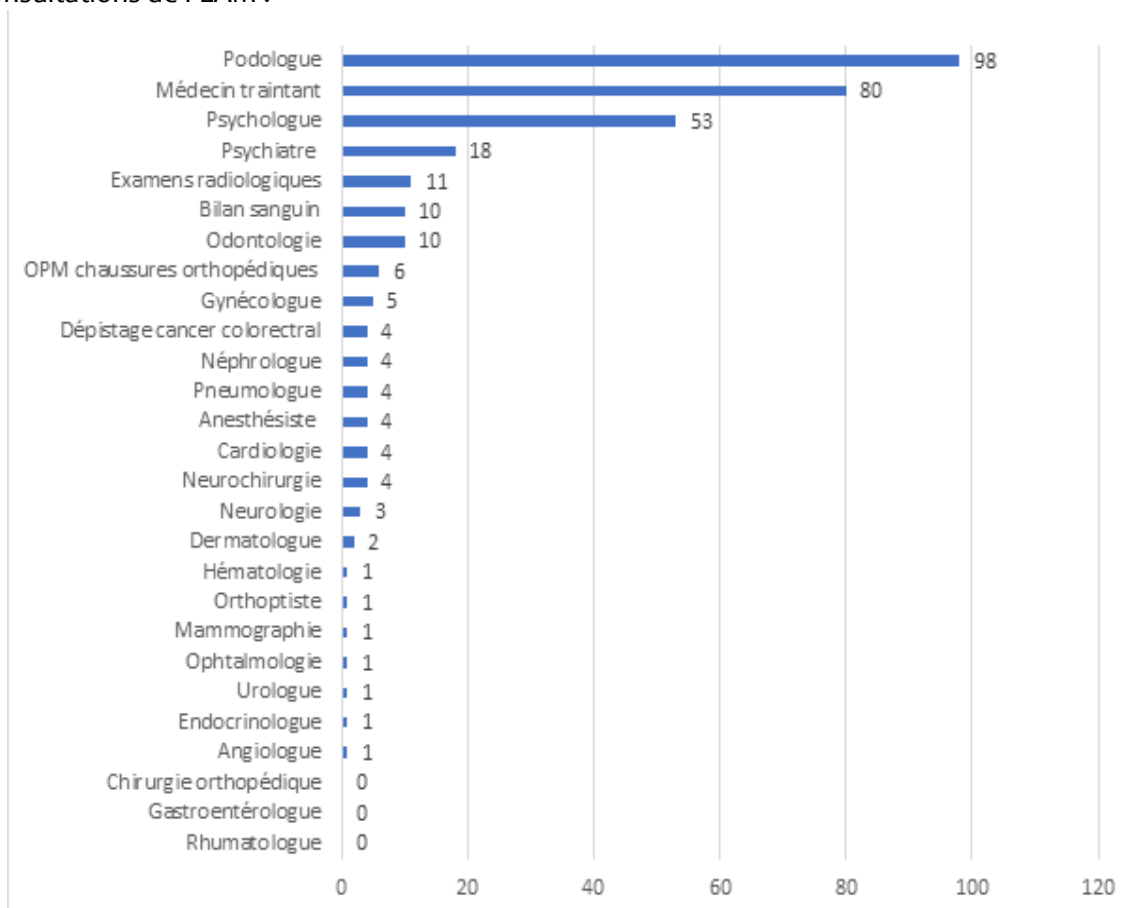
Episode de COVID :

L'année 2023 a été marquée par une épidémie de covid, entraînant des modifications de traitements majeurs ainsi qu'une augmentation des troubles du comportement des usagers. En effet, l'épidémie a eu lieu en période de fête de fin d'année empêchant certains résidents de pouvoir les passer en famille.

Rendez-vous médicaux effectués :

Nombre d'hospitalisation de l'EAM : 3 dont environ 70 jours d'hospitalisation cumulés.

Consultations de l'EAM :



Soit un total de 327 accompagnements médicaux.

Ce total ne prend pas en compte les soins de pansement, d'hygiène, de prises des constantes, de vaccinations, de prises en charge psychologique en entretien individualisé des usagers reçus régulièrement à l'infirmerie.

EVOLUTION DES BESOINS DES PERSONNES DE L'EAM

Constat :

Adaptation de l'accompagnement au Vieillissement.

Besoin de surveillances médicales renforcées.

Perte d'autonomie.

Adapter le cadre de vie à la perte d'autonomie et besoin de mise en sécurité.

Objectifs :

Prévenir la perte d'autonomie physique et psychique, favoriser le bien

vieillir : entre maintien des acquis et accompagnement des

régressions : respecter les rythmes de vie et garantir le bien être.

Evolution du plateau technique et évolution du pôle médical.

Conséquences : 2023 une année de mutation

- ✓ Ecriture du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement.
- ✓ Evolution de l'équipe pluridisciplinaire et du plateau technique.
- ✓ Adaptation des locaux avec des matériaux appropriés.
- ✓ Mise en place d'activités physiques.
- ✓ Mise en sécurité de l'établissement.

Perspectives 2024 :

- Mise en œuvre d'un programme de prévention en santé (activités physiques et sportives, hygiène corporelle et alimentaire) organiser et garantir le suivi des dépistages à intervalle régulier.
- Poursuite de l'accompagnement aux soins buccodentaires.
- Augmenter le nombre des accompagnements gynécologiques.
- Continuer la prévention des cancers (colorectal...).
- Former les professionnels éducatifs à la maîtrise de l'accompagnement thérapeutique (prise de tension, prise de température, saturation, hygiène).
- Finalisation des documents obligatoires.

2- La participation des personnes

Nous avons réalisé 12 co-constructions sur l'année 2023.

Les réunions de co-construction ont pour objectif de répondre aux besoins des personnes en se basant sur la nomenclature Séraphin-PH.

Les réunions de co-construction se déroulent en équipe pluridisciplinaire.

Nous prenons appui sur une conception large du soin comme le développe la Recommandation **de Bonnes Pratiques Professionnelles** de l'ANESM « L'accompagnement à la santé de la personne handicapée » (Juin 2013).

Ainsi la dimension de la santé est totalement intégrée dans la démarche globale d'accompagnement de la personne, et à son projet personnalisé, dans une approche visant l'autonomie des personnes.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le CVS en 2023 s'est réuni 3 fois, il est commun avec le FDV.

Les grandes lignes abordées :

- Fête de Noël ;
- Point sur les futures élections ;
- Point sur les avancées du groupe de travail vie affective et relation sexuelle ;
- Tri et citoyenneté ;
- Avis sur le projet établissement de l'EAM ;
- Promotion de la santé en lien avec l'ARS et l'IREPS ;
- Présentation du projet Espagne ;
- Approbation du règlement de fonctionnement de l'EAM.
- Approbation du livret d'accueil en FALC de l'EAM.

3- Les temps forts de l'année : innovations - expérimentations de nouvelles organisations

JANVIER 2023



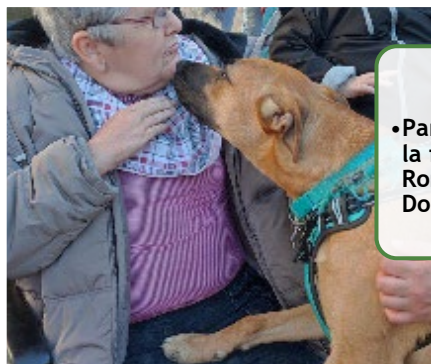
•Après-midi dansante avec les foyers de la région sur le site du foyer de vie

JANVIER 2023



•Visite d'une caserne de pompier

FEVRIER 2023



•Participation à la fête du Romarin à Dourgne

MAI 2023



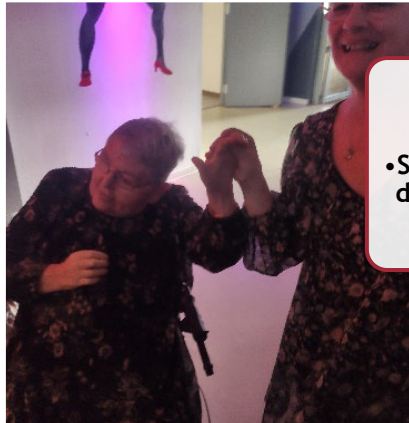
•Visite du marché des producteurs à Gourjade

JUIN 2023



Signature de la convention avec APRONA

JUIN 2023



• Sortie en discothèque

AOUT 2023



• Séjour Glob'Tour

AOUT 2023



Séjour EAM à Lacaune

SEPTEMBRE 2023



• Fête de l'été du foyer

4- Développement durable

- ⇒ Engagement avec la mairie de Castres pour participer au tri des déchets biologiques sur les services de restauration de l'unité.
- ⇒ Commande de composteurs pour l'unité.
- ⇒ Sensibilisation pour adopter les écocgestes avec affichage sur le service.

5- Les nouveaux partenariats, Les nouvelles coopérations

- Convention avec l'Archipel ;
- Convention prêt déguisotheque ;
- Convention l'Hautpauloise saison 2023/2024 ;
- Convention internationale APRONA ;
- Convention avec le Club des Aînés ;
- Convention de séjours de répit avec la MAS Lucie Nouet de St Sulpice.

6- La démarche qualité

- ⇒ Ecriture du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil en FALC.
- ⇒ Réalisation du questionnaire des familles de l'EAM.
- ⇒ Suivi du plan d'action continue.
- ⇒ Mise en place du DUI informatisé.

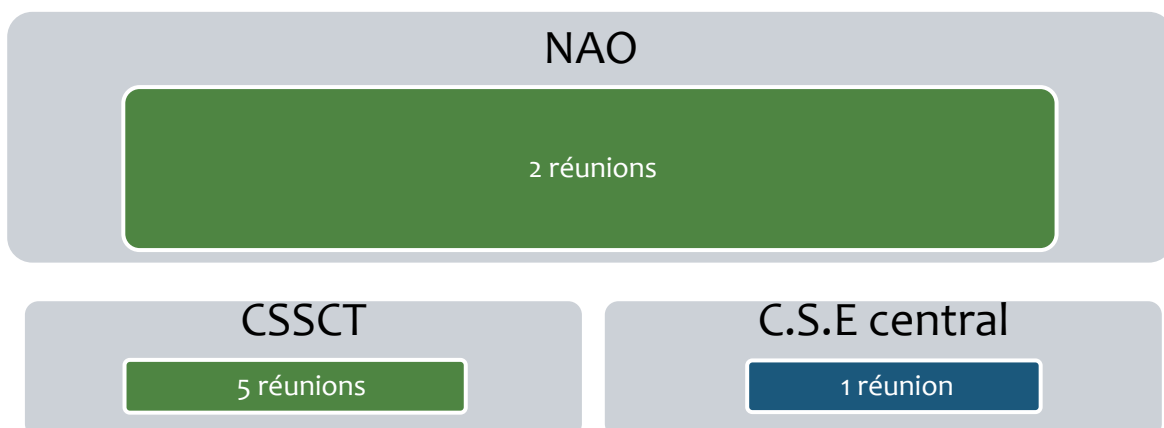
Axe 2024 :

- Amélioration de la qualité des prestations liées à la santé :
 - Formation des professionnels à l'accompagnement à la toilette.
 - Formation des professionnels sur le logiciel IMAGO : DUI.
 - Restitution aux familles du questionnaire de satisfaction.

7- Le développement des compétences, La formation professionnelle

Plan de développement des compétences réalisé à l'APAJH du Tarn sur l'année 2023					
Nom de la Formation	EAM	Nombre de jours de formation	Nombre d'heures de formation	Total participants	TOTAL HEURES FORMATION
FORMATIONS INDIVIDUELLES					
Tuteur de terrain DE AES	1	1	7	1	7
FORMATIONS DISPOSITIF PRO A					
DE AS (Aide Soignant)	1	139	973	1	973
FORMATIONS COLLECTIVES					
Manager l'autodétermination	1	1	7	1	7
Formation des élus délégués SSCT : relais prévention	1	2	14	1	14
Accompagner la personne handicapée vieillissante	3	3	21	3	63
FORMATIONS SECURITE					
Prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel	7	0,5	3,5	7	24,5
SST initiale 16 et 17/03/2023	4	2	14	4	56
Recyclage SST 12/12/2023	1	1	7	1	7
TOTAL	19	149,5	1046,5	19	1151,5

8- Les instances du personnel, Le dialogue social, la qualité de vie et des conditions de travail



9- Les finances

1. L'Activité :

L'activité réalisée en 2023 est de 4.321 journées (4.320 journées prévues), soit +1 journées.

2. Les Charges :

a. Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Groupe 1 afférent à l'exploitation courante	126.667,83	167.600,00	179.690,32	+12.090,32

On note ainsi un écart global de +12.090,32€ entre le CA et le budget Exécutoire 2023.

Au niveau de la section hébergement :

Le groupe I des charges est en dépassement +7.764,57€ de sur cette section.

Nous pouvons noter un dépassement des Achats en lien avec les augmentations de l'énergie (+10.676,98€). L'économie des Prestations à caractères Médico-social compense avec les Frais de Télécommunication le dépassement de l'alimentation à l'extérieur.

La section hébergement est en dépassement de 7.764,57€.

Au niveau de la section soin :

Le groupe I des charges est en dépassement sur cette section.

- Les Achats non stockés sont en dépassement de 4.958,42€ en raison des achats de produits pharmaceutique et de protections.

La section soin est en dépassement globale de +4.325,75.

b. Les charges de personnel

La CCNT 66 a été appliquée à l'ensemble des personnels.

La valeur du point appliquée est fixée à 3.93 € pour l'année 2023.

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Groupe 2 afférent au Personnel	729.061,21	776.857,05	759.403,04	-17.454,01

On observe un écart global de -17.454,01€ entre le CA et le Budget Exécutoire 2023.

La section soin est en dépassement de 7.930,94€ et la section hébergement en économie de -25.384,95€.

Au niveau de la section hébergement, l'économie de -25.384,95€ est justifié par :

- Un dépassement de 29.195,73€ au niveau du Personnel extérieur (utilisation de la coopérative Coop Emploi) ;
- Economie sur les salaires et charges de 42.941,39€ ;
- Economie sur les formations non réalisées de 10.379,15€.

Au niveau de la section soin, nous constatons un dépassement de 7.390,94€.

Ce dernier est lié aux difficultés de remplacement des personnels soignants dans notre secteur. Nous avons dû utiliser le Personnel Extérieur pour un dépassement de 124.845,07€ (Aides-soignants principalement).

c. Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Groupe 3 afférent à la structure	162.934,61	165.926,00	140.822,17	-25.103,83

On note une économie de 25.103,83€ entre le CA et le Budget Exécutoire 2023.

La section soin est en dépassement de +2.383,49€ et la section hébergement en économie de -27.487,32€.

Au niveau de la section hébergement : économie de -27.487,32€.

- L'essentiel des économies porte sur les études et recherches -4.500€ (Projet d'établissement) et l'entretien et réparation (9.209,17).
- Il est à noter que les autres Charges de gestion (en 658) concernent la quote-part d'amortissement en lien avec le bâtiment du foyer de Vie. De ce fait, la dotation aux amortissements est en économie (-30.000€).

Au niveau de la section soin : dépassement de 2.383,49€.

- Le dépassement est lié :
 - o Aux quotes-parts de dotations aux provisions (IDR) pour 1.4k€ qui sont portées au compte 6558 (une contrepartie du même montant est en 7815) ;
 - o Aux Dotations aux Amortissements +933,21€.

3. LES INVESTISSEMENTS ET LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS :

Les investissements de l'exercice sont de 7.782,47€.

Ils concernent :

- Installations et Agencement : 3.385,46€ (Serrure motorisée) ;
- Matériel : 1.154,40€ (HP Net vapeur) ;
- Installations Générales : 20.972,15€ (Clôture) ;
- Autres Immobilisations :
 - o 519€ Four ;
 - o 1.282,02€ Informatique.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à +4.486,17€ augmenté du compte 658 de 30.000€.

4. LES PRODUITS :

a. Les Produits de la tarification

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Montant des Produits de la tarification (73)	1.053.087,99	1.036.504,08	1.040.233,97	+4.180,96

L'écart de 3.729,97€ entre le CA et le Budget exécutoire de 2023 s'explique par l'activité de +1 journée (hébergement).

Au niveau de la section hébergement, 710.574,92€ reçus au titre de l'accueil en internat soit +3.729,89€ par rapport au budget alloué.

Au niveau de la section soin, la dotation de l'exercice a été perçue en totalité soit 329.659,05€.

b. Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	17.001,64	49.847,00	22.526,41	-3.177,29

L'écart de -3.177,29€ est essentiellement lié aux Autres produits non perçus.

Au niveau de la section hébergement, le déficit de -27.320,59€ est lié aux autres Produits.

Au niveau de la section soin, le dépassement de +24.143,30€ est lié aux autres Produits.

c. Groupe 3 : Produits financiers et Produits non encaissables

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	2.759,84	0,00	6.337,97	6.337,97

Au niveau de la section hébergement, le dépassement de +2.488,30€ est lié aux reprises de provisions (IDR et charges exceptionnelles).

Au niveau de la section soin, le dépassement de 3.849,67€ est lié à une reprise de provision sur les IDR.

5. LA SYNTHÈSE DU RESULTAT :

a. Le résultat comptable

Le compte de résultat, dégage un excédent comptable de 13,326,12€.

Résultats	CD 81	A.R.S.	Global
	-26.67	+13.352,79	+13.326,12

b. Le passage du résultat comptable au résultat administratif

Le résultat comptable doit être retraité.

	A.R.S.	CD 81	Global proposé par l'établissement
Résultat comptable 2023	-26.67	+13.352,79	+13.326,12
+ Reprise du déficit/Excédent			
+ Reprise sur la Réserve de compensation des charges d'amortissement			
+ Réintégration de la variation de provision pour congés à payer	+5.917,89	-2.547,28	+1.774,73
+ Reprise sur Provisions Rejetées			
+ Réintégration de la provision pour CET non prévue au BP			
Résultat administratif corrigé	+5.891,22	+10.805,51	+16.696,73

c. Proposition d'affectation du résultat

Résultat administratif corrigé	+16.696,73€
--------------------------------------	-------------

Il est proposé d'affecter ce résultat en totalité au compte 106856 : Réserve de compensation pour : 16.606,73€.

10- Les perspectives d'évolution, Les améliorations projetées, Les projets pour 2024

Les perspectives d'évolution seront réfléchies en pôle, les axes seront donc déclinés de manière adaptée aux personnes sur chaque établissement du pôle dépendance.

Les grands axes d'évolutions pour 2024 seront :

- Le déploiement d'une démarche portant sur la bientraitance et la bienveillance sera lancée en 2024. L'objectif est de répondre au plus juste aux besoins des personnes que nous accompagnons, de leur redonner la parole afin de répondre à leurs attentes, aux demandes du législateur (référentiel d'évaluation, charte des personnes accueillies, RBBP de l'HAS...) et au contexte de la société. Les professionnels seront formés et plus largement une culture institutionnelle sera développée.
- Le développement de la Communication Alternative Augmentée (CAA) afin de formaliser des observations de la personne dans une approche globale (perception, mouvement, communication). La focale sera mise sur les perceptions (somatique, vestibulaire, vibratoire, tactile, olfactive et gustative, auditive et visuelle), la communication, la vie relationnelle, affective et émotionnelle, la compréhension de la personne et ses particularités, en lien avec son projet personnalisé.
- Un axe sur le mieux-être en général et des actions cibles avec promotion santé et l'ARS, notamment concernant le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle mais également la nutrition-santé. La recherche du mieux-être sera maillée avec les partenaires, une attention particulière sera portée sur les dépistages et l'entretien de sa santé. Nous aurons la préoccupation de rendre la cité plus accessible et plus inclusive.
- Une réflexion sera portée sur le grandissement à l'EAM et l'accompagnement des 2 âges charnières : le grand âge et la bascule dans les établissements pour adultes, notamment des amendements creton.
- La sécurisation du circuit du médicament en se basant sur les audits de la CPAM, d'ERASME, du REIPO, de l'OMEDIT.
- La mise en place du DUI refonte du PP avec la mise en place du nouveau logiciel IMAGO.
- Mise en œuvre du logiciel Harmony RH.

11- Les annexes

- ⇒ Plan d'amélioration continue de la qualité.
- ⇒ Comptes administratifs.

→ **ENTREPRISE APPRENANTE**

→ **ECOUTE – ECHANGE –
CONFIANCE - COHESION**

→ **REPOSE ACCOMPAGNEE
POUR TOUS**



→ **COOPERATION**

→ **DEVELOPPEMENT
PARTENARIATS**

→ **FORMATION
PROFESSIONNELLE**

→ **ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISE**

→ **INCLUSION SOCIALE**

→ **HABITAT CHOISI**

